



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS  
DE RÉGULATION

---

# RAPPORT SUR LE MECANISME DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2021

---



17, rue du Fossé  
Adresse postale  
L-2922 Luxembourg

---

T +352 28 228 228  
F +352 28 228 229  
info@ilr.lu

---

[www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)

## 1. Le décompte du mécanisme de compensation

Le décompte du mécanisme de compensation de l'année 2021 est établi conformément au règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 relatif au mécanisme de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité (ci-après le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010). Le décompte a été vérifié par un réviseur d'entreprises dont le rapport est annexé au présent. Le mécanisme de compensation sert à répartir équitablement entre tous les gestionnaires de réseau et, partant, entre tous les consommateurs les coûts d'achat supplémentaires que les gestionnaires de réseau sont tenus de déboursier en vertu des contrats de rachat et des contrats de prime de marché conclus conformément au

- *règlement grand-ducal modifié du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération, au*
- *règlement grand-ducal du 14 octobre 2005 concernant la fourniture d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables, au*
- *règlement grand-ducal modifié du 8 février 2008 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, au*
- *règlement grand-ducal modifié du 26 décembre 2012 relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement et au*
- *règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables.*

Le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 prévoit trois catégories de taux de contribution. La première catégorie, la catégorie A, s'applique aux clients ayant une consommation annuelle d'énergie électrique inférieure ou égale à 25 MWh. La deuxième catégorie, la catégorie B, vise l'ensemble des autres clients à l'exception des clients de la troisième catégorie, la catégorie C. La catégorie C s'applique aux entreprises de l'industrie manufacturière qui sont alimentées par un niveau de tension d'au moins 65 kV, qui affichent une consommation de plus de 20 GWh ou qui répondent aux critères d'une entreprise grande consommatrice d'électricité.

Afin de bénéficier du taux de contribution de la catégorie C, les entreprises concernées doivent faire parvenir par écrit une demande à l'Institut. Au cours de l'année 2021, 41 demandes ont été introduites auprès de l'Institut dont 39 demandes ont été acceptées. Par décision de l'Institut, 2 entreprises ont perdu leur statut d'entreprise grande consommatrice d'électricité.

En tenant compte de la contribution de l'État, telle que prévue par l'article 7(5bis) de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, les taux de contribution de l'année 2021 ont été fixés par le règlement ILR/E20/63 du 18 décembre 2020 à 36.30 EUR/MWh pour la catégorie A et 12.10 EUR/MWh pour la catégorie B. Le taux de contribution de la catégorie C est fixé par le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 à 0.75 EUR/MWh.

## 2. Rémunération de l'électricité injectée dans le réseau et à charge du mécanisme de compensation

Dans le courant de l'année 2021, les cinq gestionnaires de réseau Creos Luxembourg S.A., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck, Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s (Electris) et Sudstroum S.à r.l. & Co S.e.c.s. ont soit racheté de l'énergie électrique, soit rémunéré l'injection de l'énergie électrique à travers la prime de marché.

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'électricité basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération tel que retenu par l'Institut lors du décompte de l'année 2021 :

Volume d'électricité rémunéré [kWh]	Creos	Diekirch	Ettelbruck
cogénération	139 695 827	12 518 871	15 025 449
éoliennes	292 841 629	0	0
solaire	146 605 527	726 862	523 611
hydro-électrique	19 912 472	0	897 659
biogaz	56 416 890	0	0
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	1 603 042	0	0
biomasse solide	26 574 479	0	0
bois de rebut	254 796 505	0	0
<b>Total</b>	<b>938 446 371</b>	<b>13 245 733</b>	<b>16 446 719</b>

Volume d'électricité rémunéré [kWh]	Hoffmann Frères	Sudstroum	Total
cogénération	1 029 266	1 657 755	169 927 168
éoliennes	0	0	292 841 629
solaire	1 594 144	2 236 346	151 686 490
hydro-électrique	0	0	20 810 131
biogaz	0	0	56 416 890
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	478 483	0	2 081 525
biomasse solide	0	0	26 574 479
bois de rebut	0	0	254 796 505
<b>Total</b>	<b>3 101 893</b>	<b>3 894 101</b>	<b>975 134 817</b>

Tableau 1 : Rémunération de l'électricité basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération

L'Institut a calculé conformément à l'article 6(2) du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 le prix du marché de gros « spot » pour chaque mois de l'année 2021.

2021	[EUR/MWh]
Pms <sub>Janvier</sub>	53.850
Pms <sub>Février</sub>	49.847
Pms <sub>Mars</sub>	47.924
Pms <sub>Avril</sub>	53.556
Pms <sub>Mai</sub>	54.036
Pms <sub>Juin</sub>	74.893
Pms <sub>Juillet</sub>	82.067
Pms <sub>Août</sub>	83.660
Pms <sub>Septembre</sub>	129.659
Pms <sub>Octobre</sub>	143.111
Pms <sub>Novembre</sub>	180.998
Pms <sub>Décembre</sub>	226.868

Tableau 2 : Prix de marché de gros spot

Les coûts bruts, évités et nets de chaque gestionnaire se présentent comme suit :

	Creos	Diekirch	Ettelbruck
Coûts bruts [EUR]	113 922 399.10	2 168 166.79	2 451 120.58
Coûts évités [EUR]	39 780 174.73	1 365 898.31	1 707 347.57
Coûts nets [EUR]	74 142 224.37	802 268.48	743 773.01

	Hoffmann Frères	Sudstrom	Total
Coûts bruts [EUR]	582 289.74	653 271.99	119 777 248.20
Coûts évités [EUR]	281 670.64	353 839.40	43 488 930.65
Coûts nets [EUR]	300 619.10	299 432.59	76 288 317.55

Tableau 3 : Coûts nets de l'énergie basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération

Les coûts bruts comprennent les coûts résultant des contrats de rachat et des contrats de prime de marché, y compris le paiement de la prime de chaleur et de la prime de lisier ainsi que les coûts déclarés par les formulaires récapitulatifs des années précédant l'année 2021. Les coûts évités comprennent uniquement les coûts évités concernés par les contrats de rachat.

La répartition des coûts nets de chaque gestionnaire se présente comme suit :

Coûts nets [EUR]	Creos	Diekirch	Ettelbruck
cogénération	5 796 861.83	739 199.40	644 335.86
éoliennes	6 942 865.35	0.00	0.00
solaire	26 780 403.64	63 069.08	88 558.10
hydro-électrique	32 094.73	0.00	10 879.05
biogaz	2 753 919.07	0.00	0.00
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	-54 264.93	0.00	0.00
biomasse solide	1 518 351.86	0.00	0.00
bois de rebut	4 743 364.39	0.00	0.00
prime de chaleur	24 588 498.07	0.00	0.00
prime de lisier	908 957.87	0.00	0.00
rectificatif	131 172.49	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>74 142 224.37</b>	<b>802 268.48</b>	<b>743 773.01</b>

Coûts nets [EUR]	Hoffmann Frères	Sudstrom	Total
cogénération	46 371.47	60 261.40	7 287 029.96
éoliennes	0.00	0.00	6 942 865.35
solaire	267 839.18	239 171.19	27 439 041.18
hydro-électrique	0.00	0.00	42 973.78
biogaz	0.00	0.00	2 753 919.07
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	-13 591.55	0.00	-67 856.47
biomasse solide	0.00	0.00	1 518 351.86
bois de rebut	0.00	0.00	4 743 364.39
prime de chaleur	0.00	0.00	24 588 498.07
prime de lisier	0.00	0.00	908 957.87
rectificatif	0.00	0.00	131 172.49
<b>Total</b>	<b>300 619.10</b>	<b>299 432.59</b>	<b>76 288 317.55</b>

Tableau 4 : Répartition des coûts nets de chaque gestionnaire

### 3. Coûts de gestion des gestionnaires de réseau

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, le gestionnaire de réseau est habilité de déclarer ses charges induites par l'exécution de ces obligations de service public. L'Institut a accepté les coûts de gestion déclarés par le gestionnaire de réseau Creos Luxembourg S.A. à hauteur de EUR 881 592.17 pour l'année 2021.

### 4. Valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 l'Institut est habilité à valoriser les caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation et en particulier les garanties d'origine établies pour l'électricité du mécanisme de compensation.

Le revenu de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation s'élève à EUR 338 695.92 pour l'année 2021.

## 5. Calcul du Débit ou du Crédit d'un gestionnaire de réseau

L'Institut a calculé conformément à l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 le crédit ou le débit de chaque gestionnaire de réseau envers le mécanisme de compensation. Le décompte du mécanisme de compensation est présenté au tableau 7 ci-après.

## 6. Report vers 2022

Les contributions facturées par les gestionnaires de réseau aux clients finals au cours de l'année 2021 ont permis de collecter une somme totale de EUR 77 901 365.92. En y ajoutant la contribution de l'État de EUR 25 500 000.00 et le revenu de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation (dont fait partie le revenu des enchères des garanties d'origine) de EUR 338 695.92, un total de EUR 103 740 061.84 était à disposition. La répartition de la somme totale se présente comme suit :

Somme totale collectée [EUR]	103 740 061.84
Contribution facturée "catégorie A" [EUR]	47 121 587.97
Contribution facturée "catégorie B" [EUR]	28 607 511.21
Contribution facturée "catégorie C" [EUR]	2 172 266.74
Contribution de l'Etat [EUR]	25 500 000.00
Revenu valorisation MdC [EUR]	338 695.92
Intérêts créditeurs [EUR]	0.00

Tableau 5 : Contributions collectées

Ce montant suffit à couvrir la somme des coûts nets de EUR 76 288 317.55 et les coûts de gestion de EUR 881 592.17 encourus au courant de l'année 2021 et génère un excédent de EUR 26 570 152.12.

Vu le surplus de l'exercice 2020 de EUR 16 008 704.07, un excédent de EUR 42 578 856.19 est reporté à l'année 2022.

Résultat de l'exercice 2021 [EUR]	26 570 152.12
Surplus de l'exercice 2020 [EUR]	16 008 704.07
Surplus reporté à l'année 2022 [EUR]	42 578 856.19

Tableau 6 : Report

Tableau 7 : Décompte du mécanisme de compensation 2021

	Creos	Diekirch	Ettelbruck	Hoffmann Frères	Sotel	Sudstroum	Somme
Coûts nets 2021 [€]	74 142 224.37	802 268.48	743 773.01	300 619.10	0.00	299 432.59	76 288 317.55
Report Solde Coûts nets 2020 [€]	-4 139 330.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-4 139 330.49
Somme Coûts nets [€]	70 002 893.88	802 268.48	743 773.01	300 619.10	0.00	299 432.59	72 148 987.06
Coûts de gestion des GRD [€]	881 592.17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	881 592.17
Contributions facturées [€]	70 075 019.01	855 798.09	982 866.34	890 058.78	1 327 593.02	3 770 030.68	77 901 365.92
Débit/Crédit 2021 [€]	809 467.04	-53 529.61	-239 093.33	-589 439.68	-1 327 593.02	-3 470 598.09	-4 870 786.69
Somme des acomptes et paiements 2021 [€]	-809 467.04	53 529.61	239 093.33	589 439.68	1 327 593.02	3 470 598.09	4 870 786.69
Report vers 2022 [€]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00